



DROIT DEVANT

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires n°116

La réunion de la commission paritaire de négociation s'est tenue le 3 octobre 2019.

Trois avenants ont été négociés et signés :

- Un avenant concernant le fonds d'aide au paritarisme. Il s'agit de transférer la collecte faite par l'OPCO à l'institution de prévoyance collective Malakoff Médéric Humanis.
- Un avenant relatif au régime de frais de soins de santé. Il intègre les dispositions au décret n° 2019-64 du 31 janvier 2019 adaptant les garanties d'assurance complémentaire santé des salariés. Il vise par conséquent à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires. Et ce sans aucune augmentation des cotisations alors que l'impact global sur le régime est de + 3,40% qui se décompose ainsi :
 - Optique : 1,30%
 - Audioprothèse : +0,30%
 - Dentaire : +4,40%

Mais le résultat du régime étant positif avec un P/C de 92,5%, cela ne nécessite pas l'augmentation des cotisations. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

- Un avenant relatif au régime de prévoyance. Le taux de cotisation part employeur 60% et part salarié 40% ne bouge pas. Mais les cotisations augmentent du fait de la dégradation des comptes du régime. [cf bulletins précédents]. Aussi, il a été convenu :
 - a. Pour les non-cadres
 - De niveaux A1 à A4 de la filière administrative
 - De niveaux T2 à T4 de la filière technique
 - De niveaux C2 à C3 de la filière collaborateurs
 - De niveaux S2 à S3 de la filière stagiaires

Garanties	Cotisation globale		Cotisation employeur		Cotisation santé	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès + RE, RC et frais d'obsèques	0,78%	0,78%	0,47%	0,47%	0,31%	0,31%
Incapacité	0,54%	0,54%	0,324%	0,324%	0,216%	0,216%
Invalidité	0,45%	0,45%	0,27%	0,27%	0,18%	0,18%
Total	1,77%	1,77%	1,064%	1,064%	0,706%	0,706%

b. Pour les cadres

- De niveaux 1 et 2 des filières administratives (A) et technique (T)
- De niveaux C4 de la filière collaborateurs (C)

Garanties	Cotisation globale		Cotisation employeur		Cotisation santé	
	TA	TB/TC	TA	TB/TC	TA	TB/TC
Décès + RE, RC et frais d'obsèques	1,10%	0,42%	1,10%	0,25%	0,00%	0,17%
Incapacité	0,41%	0,83%	0,41%	0,498%	0,00%	0,332%
Invalidité	0,34%	0,99%	0,34%	0,594%	0,00%	0,396%
Total	1,85%	2,24%	1,85%	1,342%	0,00%	0,898%